



# L'ESSENTIEL 2022



© Georges Bordet



4 passage Lisa, 75011 PARIS – Tél. : 01 55 28 30 90

**f** – [www.a-e-t.org](http://www.a-e-t.org) – [aide-enfance-tibetaine@orange.fr](mailto:aide-enfance-tibetaine@orange.fr)

Association loi de 1901, membre de la Voix de l'Enfant,  
placée sous la bienveillance de sa Sainteté le Dalai-Lama

**Association créée en 1981** par Annie Sudrat, l'AET œuvre essentiellement dans deux domaines :

- 1- Le parrainage permettant la scolarisation des enfants et le soutien des personnes âgées sans ressources.
- 2- Le financement de projets d'aide et de développement bénéficiant à la collectivité.

### 1- Le parrainage

C'est le fond propre de l'activité de l'AET.

La grande majorité des parrainages a lieu en Inde. Quelques-uns au Népal.

Dans le cadre des parrainages pour la scolarisation des enfants, des étudiants et le soutien aux personnes âgées

- Nombre de parrainages au 31 décembre 2022 : **2043**
- Nombre de parrains et marraines au 31 décembre 2022 : **1723**
- Montant des transferts : **548 434** euros

Sur les 1 723 parrains parrainant 2 043 enfants, étudiants et personnes âgées, mémoire vive de la culture tibétaine, notons que

- **1 399** parrains, soit plus de 80 %, parrainent depuis plus de 10 ans, **193** entre 5 et 10 ans et **99** entre 2 et 5 ans.
- Les enfants parrainés sont au nombre de **1 298**, les étudiants **146** et les personnes âgées **383**. Le solde représente des parrainages de collectivités.
- En termes de répartition géographique, l'Inde compte 2 029 parrainages, le Népal 114 et le Bhoutan 2.

**NEPAL** : Tous les transferts d'argent se font via le SLF (Snow Lion Foundation) accrédité par le gouvernement du Népal.

Les élèves sont répartis dans 3 écoles importantes dans la vallée de Kathmandu et dans de nombreuses petites écoles éparpillées à travers le Népal, dans les camps des réfugiés tibétains.

*Il faut noter que, depuis une dizaine d'années déjà, la pression de la Chine sur le gouvernement du Népal est très forte concernant les réfugiés tibétains. Ainsi, le Népal ne donne plus de papiers d'identité aux élèves nés en exil au Népal. Conséquence : à leur majorité (18 ans), ils n'ont aucune existence légale. Ils doivent donc quitter leur famille et via des filières, gagner l'Inde, l'Europe, les USA...*

**INDE** : Nos actions sont menées en accord avec les orientations de l'Administration Centrale Tibétaine.

Un contrat de partenariat lie celle-ci avec 3 ONG tibétaines, légalement enregistrées en Inde :

- le CTRC – Central Tibetan Relief Committee
- le TCV – Tibetan Children's Village
- le TCEWF – Tibetan Children's Education and Welfare Fund

*Lorsque, en 1959, le Dalaï Lama s'est réfugié en Inde, suivi par près de 100 000 Tibétains, le Gouvernement de Nehru leur a prêté des terres à défricher en bordure de jungles dans l'Ouest, le Sud et le Nord de l'Inde, distants parfois de plus de 2000 kms les uns des autres. Au Dalaï Lama a été attribué les collines au-dessus de Dharamsala.*

### 2- Le financement de projets

- **Au Conseil d'administration (CA) du 29 janvier 2022** a été voté un transfert de 25 000 € pour 50 personnes âgées en Inde et 30 au Népal.
- **Au CA du 19 mars 2022**
  - 61 500 € - Department of Education, pour 100 étudiants en universités.
  - 6 100 € - Rénovation de la cuisine de l'hôpital de Phun Tsokling en Orissa.
  - 31 000 € - Pour 31 étudiants sans Parrains à l'Université du Dalaï Lama de Bangalore.
  - 21900€ - Pour le Centre de formation professionnelle de Selakui (boulangerie, électricité, mécanique...)
- **Au CA du 25 juin 2022**
  - 2 000 € - Dons collectés pour personnes âgées.
  - 28 000 € - Véhicule polyvalent pour le camp de Gangtok (Sikkim).
  - 3 200 € - Complément construction route en Inde du Sud (Dhondruling) pour accès à l'hôpital ; le gros du financement pris en charge par les réfugiés.
  - 10 000 € - Pour le camp de Miao, tout près de la frontière du Tibet, en Arunachal Pradesh.
- **Au CA du 9 octobre 2022**
  - 4 104 € - Aide financière de 18€ par mois pour 19 étudiants.
  - 5 500 € - Parrainage collectif pour 10 élèves de Ravangla (Sikkim).
- **Au CA du 4 décembre 2022**
  - 17 000 € - Au Ministère de l'Education pour améliorer la nourriture des 1345 élèves de 37 écoles du DoE.
  - 27 600 € - Au TCV pour des écoliers pauvres des régions himalayennes.
  - 5 000 € - Aide permanente pour le Centre d'Handicapés Ngoenga School
  - 25 000 € - Aide permanente pour 30 personnes âgées au Népal et 50 en Inde.

Point d'orgue de l'année 2022 :

« La journée des 40 ans de l'AET ».

Avec en invitée d'honneur Madame Jetsun Pema, 82 ans, « jeune » sœur du Dalaï Lama, et la participation de la Communauté Tibétaine de France (CTF). Autres invités : Mme Tharlam Dolma, Ministre de l'Education du Gouvernement Tibétain en Exil et Mr Sonam Sochoe, nouveau Président des TCV. Environ 300 marraines et parrains sont venus. Discours, expositions, repas, danses et chants par la communauté tibétaine de France. Journée clôturée par la projection du film de Gilbert Leroy, montage spécial pour cette occasion : « la Force du Tibet ».

**LEGS ET DONATIONS** [rappel] : l'AET a ouvert le 13 mars 2020 un **"FONDS DE DOTATION AET"** afin de vous permettre de faire un legs ou un don à l'AET, ce qui en simplifie les frais et les démarches. Si c'est votre choix, il faut le préciser sur le testament ou le signaler à votre notaire.

## PERSPECTIVES 2023

Rester fidèle aux statuts de l'AET :

- Aider les enfants les plus pauvres.
- Aider pour les études supérieures à la demande des Tibétains.
- Parler du Tibet avec l'aide fidèle de tous nos adhérents.

*Le détail de tous les projets de l'AET est publié au fur et à mesure de leur réalisation sur le site internet de l'association, [www.a-e-t.org](http://www.a-e-t.org) rubrique 'communications' et dans notre revue quadrimestrielle, **Tashi Delek**.*

*Comme chaque année, les comptes 2022 ont été validés par notre commissaire aux comptes et audités par Le Don en confiance.*

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
- COTISATIONS	4 970	4 970	6 420	6 420
- DONS MANUELS	784 874	784 874	860 378	860 378
- LEGS, DONATIONS et ASSURANCES-VIE	41 083	41 083	142 989	142 989
<b>2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
- AUTRES PRODUITS NON LIÉS à la générosité du public	31 973		50 858	
<b>3 UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	585 794	585 794	589 482	589 482
<b>TOTAL</b>	<b>1 448 694</b>	<b>1 416 721</b>	<b>1 650 127</b>	<b>1 599 269</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 MISSIONS SOCIALES Réalisées à l'étranger</b>	826 348	826 348	825 191	825 191
<b>2 FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	118 111	118 111	115 854	115 854
<b>3 FRAIS DEFONCTIONNEMENT</b>	60 618	60 618	59 965	59 965
<b>4 DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			18 285	
<b>5 IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	724		21 775	
<b>6 REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	466 807	466 807	585 794	585 794
<b>TOTAL</b>	<b>1 472 608</b>	<b>1 471 884</b>	<b>1 626 864</b>	<b>1 586 804</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 23 916</b>	<b>- 55 163</b>	<b>23 264</b>	<b>12 465</b>

**Les Ressources** de l'exercice collectées auprès du public, en diminution de 114 920 €, représentent **97,8 %** des ressources inscrites au compte de résultat (96,9 % en 2021).

**Les Emplois** de l'exercice ont été affectés pour **82,1 %** aux missions sociales – parrainages et financement de projets en Inde et au Népal pour les réfugiés tibétains (82,5% en 2021), 17,9 % pour la recherche de fonds et pour les frais de fonctionnement (17,6 % en 2021).



## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES

EMPLOIS PAR DESTINATION	2022
1- MISSIONS SOCIALES réalisées à l'étranger	826 348
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	118 111
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	60 618
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>1 005 077</b>

Dans le cadre des missions sociales affectées au profit des réfugiés tibétains en Inde et au Népal :

- **548 434 €** ont été transférés pour des parrainages
- **277 914 €** ont été transférés pour des projets

*soit un montant de **826 348 €** qui représente **87 %** du total des ressources.*

RESSOURCES PAR ORIGINE	2022
1- RESSOURCES liées à la Générosité du public	
* Cotisations	4 970
* Dons manuels	784 878
* Legs, donations, ass-vie	41 083
2- VARIATION DES FONDS DEDIES	118 987
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>949 914</b>

Les frais de recherche de fonds (12,4 % du total des ressources) comprennent d'une part, les frais inhérents à la recherche des parrainages et des dons dans le cadre du site internet, du journal de l'association, des manifestations et des ventes d'artisanat et d'autre part, les frais de traitement des encaissements et de contact avec les parrains et les donateurs.

Les frais de fonctionnement (6,4 % du total des ressources) comprennent les achats, les amortissements, les frais relatifs aux locaux et à la gestion de l'association.

## BILAN 2022 simplifié (en euros)

ACTIF	31/12/22	31/12/21	PASSIF	31/12/22	31/12/21
<b>Actif immobilisé</b>			<b>Capitaux Propres</b>		
Immobilisations corporelles	143 335	108 035	Report à nouveau créditeur	346 904	323 640
			Résultat de l'exercice	- 23 916	23 264
<b>Actif circulant</b>			<b>Fonds Propres</b>	<b>322 988</b>	<b>346 904</b>
Stock marchandises	15 492	13 498	Fonds dédiés	466 807	585 794
Réalizable et disponible	842 765	1 072 810	Dettes	28 132	49 486
			(fournisseurs, fiscales & sociales)		
			Charges à payer	183 665	212 159
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 001 592</b>	<b>1 194 343</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 001 592</b>	<b>1 194 343</b>

Les principales variations sur le bilan :

- ✓ Sur les immobilisations, + 35 300 €
- ✓ Sur le réalisable et disponible, - 230 045 €
- ✓ Sur les fonds dédiés, - 118 987 €
- ✓ Sur les dettes et les charges à payer, - 49 849 €
- ✓ Le résultat est en perte, - 23 916 €, alors qu'il était excédentaire de 23 264 € en 2021.

Au cours de l'exercice 2022, le montant du bénévolat s'est élevé à **55 676 €** (35 232 € en 2021).

A titre de sécurité, la politique financière de l'association consiste à conserver une trésorerie nette représentant environ 12 mois de frais généraux.